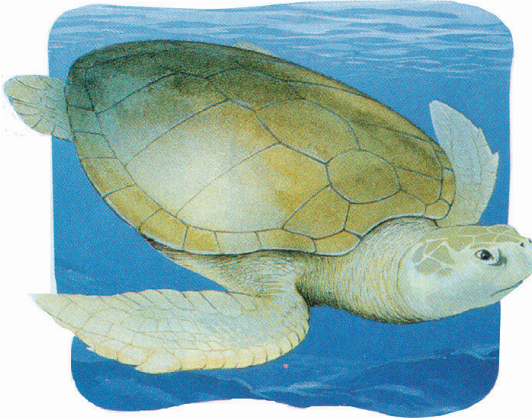




LES TORTUES MARINES



Qu'est-ce qu'une tortue ?

C'est un animal exemplaire en matière de préservation de la biodiversité. C'est un vertébré appartenant à la classe des Reptiles et à l'ordre des Chéloniens. On distingue des tortues terrestres et d'autres marines; la plus connue en Méditerranée s'appelle *Caretta caretta*. (Linnaeus, 1758) communément dénommée Gleya. La nidification, de ce "Fakroun bhar" ou Caouanne en français, s'effectue en Turquie, Chypre, Libye, Sicile et en Tunisie dans le Golfe de Gabes (1) et dans les îles kuriat, près de Sousse. Des migrations collectives vers des eaux plus chaudes et lointaines sont fréquentes et peuvent être suivies par satellite (2).

Evolution

L'ancêtre primitif de la tortue est apparu au début du permien, il y a 280 millions d'années, le cotylosaure a donné naissance, au jurassique (180 millions d'années) à la sous classe des Anapsidés qui donna au tertiaire (63 millions d'années) les Testudinatas (tortue).

Possibilités d'élevage

Les tortues marines vivent dans tous les océans tropicaux et tempérés-chauds et fréquentent les eaux peu profondes; elles sont de grandes migratrices et s'accouplent en mer mais reviennent à terre pour creuser un nid dans le sable et y déposer les œufs. L'élevage des tortues est pratiqué dans de nombreux pays. En Méditerranée ce n'est pas encore une tradition, mais des projets d'ecloseries sont envisagés à Chypre.

Les caractéristiques d'une tortue

- La carapace est composée d'une couche d'os recouverte extérieurement d'une épaisseur cornée qui présente une disposition géométrique d'écailles ou plaques.
- Elle possède un bec corné non doté de vraies dents.
- Les membres ou pattes nageoires sont en forme de rames courtes.

Quel est le rôle des tortues ?

Elles font partie d'une chaîne alimentaire qui doit être préservée en équilibre. Elles broutent des plantes mais leur régime alimentaire est à prédominance carnivore, constitué particulièrement de mollusques, de crustacés, de poissons et surtout de méduses. Ces tortues constituent des proies pour des oiseaux du groupe des Goélands *Larus cachinans* qui s'attaquent aux nouveaux nés.

Par quoi sont elles menacées ?

- Par les oiseaux prédateurs.
- Par les populations humaines pauvres qui consomment les œufs.
- Certains pêcheurs harponnent les tortues avec un trident pour

manger sa chair.

- Le chalutage benthique constitue un moyen de pêche incriminé dans les captures accidentelles.

- La carapace protectrice des gros individus servait de berceau aux bébés humains.

- Certains organes de l'animal comme le sang et le coeur avaient des vertus thérapeutiques.

Qu'en est-il en Afrique du Nord ?

Les tortues méditerranéennes comprennent 2 familles, 5 genres et 5 espèces parmi lesquelles sont relativement communes: *Caretta caretta* et *Chelonia mydas*.

La nidification de *Caretta caretta* a été mise en évidence pour la 1ère fois en 1988 sur la plage située entre Ras Dimas et Mahdia et sur l'île grande Kuriat, au large de Monastir. La plage de Chebba abrite également un nid de tortues marines.

L'impact de la pêche sur la tortue, même si celle-ci est accidentelle, demeure significatif : variable selon l'engin, 2500 captures et recaptures dans le golfe de Gabès en 1992 pour 300 unités de pêche, la pêche artisanale occasionne à Monastir la capture d'une quarantaine d'individus par an.

Protection législative des tortues

- Convention sur le commerce international des espèces menacées (CITES ou convention de Washington en date du 10/07/1974).

- La convention Africaine ou de Lomé en date du 04 /03/1978.

- Convention pour la protection de la mer Méditerranée (Barcelone 30/07/77)

et le protocole des aires protégées 26 /05 /1983).

- En Tunisie les notes et arrêtés du Ministère de l'Agriculture (10/06/1987 et 11/08/1992) consolident ces décisions.

Que peut-on faire pour protéger les tortues ?

- Arrêter les activités de pêche aux alentours des îles pendant la saison de ponte.

- Interdiction de la fréquentation des plages et le campement la nuit.

- Interdire la perturbation des nids, la consommation des œufs et des adultes.
- Décréter les îles concernées par les habitants comme parcs nationaux.
- Sensibilisation des habitants.
- Développer la recherche scientifique ciblée.

Savez vous que ...?

- L'accouplement des tortues a lieu juste avant la saison de nidification et la ponte se déroule d'avril à septembre sur les plages de sable fin.
- La maturité sexuelle est atteinte vers 10 ans.
- La coloration est brun rougeâtre avec des taches claires.
- La tête, la carapace en forme de coeur et les membres sont couverts d'écaillés cornées (plaques) et les pattes nageoires comportent chacune 2 griffes.
- D'autres espèces fréquentent aussi la Méditerranée, à savoir : la tortue verte *Chelonia mydas* et la tortue-luth *Dermochelys coriacea* (3).

BIBLIOGRAPHIE

(1) : *Fiches FAO d'identification des espèces pour les besoins de la pêche (Méditerranée et mer noire) zone de pêche 37 - révision 1-volume II (1529 pp).*

(2) : *Trend in satellite based animal tracking par Michel Taillade. Biotelemerty XII (Italie, 1992).*

(3) : *Le statut de la tortue marine et stratégie de protection par Md Nejmeddine Bradai (INSTEM-Tunisie).*

Auteur : Ali MTIMET

Coordinateur National : Ali MTIMET

Association Tunisienne Pour la Protection de la Nature et de l'Environnement

12, Rue Tantaoui El Jawhari El Omrane 1005 Tunis.

Tél: (216-1) 28 81 41 - Fax: (216-1) 79 72 95

E-Mail : Mohamedali.Abrougui@atpne.rnrt.tn



Coordinateur Régional : Abdelhamid BELEMLIH

Société Protectrice des Animaux et de la Nature «SPANNA» 41, Résidence Zohra, Harhoura
12 000 Témara - Maroc - Tél : (212-7) 74 72 09 - Fax : (212-7) 74 74 93 - E-mail : spanna@mtds.net.ma